

Fiche de sécurité

FLORADUO GROW

1. Identification du produit et de l'entreprise :

Nom du produit : FloraDuo Grow
Utilisation : non disponible
Fournisseur/Fabricant : GENERAL HYDROPONICS Europe
boulevard du Biopole
32500 Fleurance
Tel.: 05 62 06 08 30

Importé par : **HUBOMA Sarl**
Solothurnstrasse 154 - 2504 Biel/Bienne
Tel: (0041) 32 322 4002

2. Risques potentiels

Synthèse en cas d'urgence

État : liquide
Couleur : marron
Odeur : inodore

Avertissement : PRODUIT OXYDANT

PEUT PROVOQUER DES IRRITATIONS DES YEUX OU DE LA PEAU ; PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION ; PEUT PROVOQUER DES IRRITATIONS DES VOIES RESPIRATOIRES ; D'APRÈS LES DONNÉES D'EXPÉRIMENTATION ANIMALE, CONTIENT DES SUBSTANCES POUVANT ENDOMMAGER CERTAINS ORGANES CIBLES ; RISQUE CANCÉROGÈNE - CONTIENT DES SUBSTANCES CANCÉRIGÈNES.

Mesures de précautions : lire attentivement l'intégralité des consignes de sécurité avant de manipuler le produit. Prendre en compte les instructions particulières avant utilisation du produit. Éviter d'inhaler des vapeurs ou du brouillard. Ne pas avaler. Ne manipuler que dans un espace suffisamment ventilé. Ne pas boire, manger ou fumer pendant l'utilisation du produit. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir à l'écart des vêtements et autres matières inflammables. Stocker dans un contenant hermétiquement fermé. Maintenir le contenant hermétiquement fermé. Si nécessaire, utiliser un équipement de protection individuel. Laver soigneusement après utilisation.

Exposition : contact avec la peau ou les yeux, inhalation, ingestion :

Risques graves pour la santé

Inhalation : légèrement irritant pour les voies respiratoires. L'exposition aux produits de décomposition peut être nocive pour la santé. Des effets graves peuvent se manifester de manière différée après l'exposition.

Ingestion : nocif si ingéré

Peau : irrite la peau

Yeux : irrite les yeux

Potentiels effets chroniques

Effets chroniques : d'après les données d'expérimentation animale, contient des substances pouvant endommager certains organes cibles.

Cancérogénicité : contient des substances potentiellement cancérigènes. Le risque de cancer dépend de la durée et du degré d'exposition.

Mutagénicité : aucuns effets ou risques significatifs connus

Teratogénicité : aucuns effets ou risques significatifs connus

Effets sur le développement : aucuns effets ou risques significatifs connus

Effets sur la fertilité : aucuns effets ou risques significatifs connus

Organes cibles : contient des substances pouvant endommager les organes suivants : voies respiratoires supérieures.

Signes / Symptômes de surexposition**Inhalation** : font notamment partie des effets indésirables :

irritation des voies respiratoires

toux d'irritation

Ingestion : aucuns effets ou risques significatifs connus**Peau** : font notamment partie des effets indésirables :

irritation

rougeurs

Yeux : font notamment partie des effets indésirables :

douleurs ou irritation

larmolement

rougeurs

Risques pour la santé en cas de surexposition : les affections déjà présentes, qui touchent les organes cibles énoncés dans la présente fiche de sécurité, peuvent être aggravées par une surexposition à ce produit.**3. Composition/Information sur les composants**

Nom	Numéro CAS	%
dihydrogéno-orthophosphate de potassium	7778-77-0	5 - 10
nitrate d'ammoniaque	6484-52-2	1 - 5
nitrate de magnésium hexahydraté	13446-18-9	1 - 5

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et pour les concentrations concernées, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement et ne nécessite donc de figurer dans cette section.

4. Mesures de premiers secours

Contact avec les yeux : retirer d'éventuelles lentilles de contacts. Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 20 minutes, en soulevant de temps en temps les paupières inférieures et supérieures. Consulter un médecin immédiatement.

Contact avec la peau : en cas de contact avec la peau, rincer immédiatement à grande eau pendant 20 minute et retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements et rincer les chaussures avant de les porter à nouveau. Consulter un médecin immédiatement.

Inhalation : transporter la victime à l'extérieur. Si la victime cesse de respirer ou que sa respiration est irrégulière, laisser le personnel qualifié pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène. Desserrer les parties des vêtements trop serrés comme le col, la cravate, la ceinture ou la fermeture du pantalon. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion : rincer la bouche à l'eau. Sauf indication contraire émanant de personnel médical, ne pas faire vomir. Si la victime est inconsciente, ne rien administrer par voie buccale. Consulter un médecin immédiatement.

Protection des personnes assistant la victime : aucune initiative ne doit être prise en l'absence de formation appropriée ou si la situation implique un risque pour la personne aidant la victime. Si la présence de vapeurs est encore soupçonnée, la personne assistant la victime doit porter un masque adéquat ou un appareil respiratoire autonome. Pratiquer le bouche à bouche peut présenter un risque pour la personne intervenante. Rincer les vêtements contaminés abondamment à l'eau avant de les retirer ou porter des gants.

Indication à l'attention des médecins : en cas d'inhalation de produits de combustion, des symptômes peuvent apparaître de manière différée. La personne exposée doit être placée sous surveillance médicale pendant 48 heures.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit : risque d'incendie au contact de matières inflammables. Ce produit augmente le risque d'incendie et peut avoir un effet comburant. En cas d'incendie ou de forte chaleur, la pression à l'intérieur du contenant augmente et celui-ci peut exploser.

Moyens d'extinction

Moyens appropriés : utiliser du matériel d'extinction approprié pour éteindre l'incendie environnant.

Moyens non appropriés : aucun connu

Risques particuliers en cas d'exposition: isoler la zone de danger en évacuant toutes les personnes présentes dans le périmètre de l'incendie. Aucune initiative ne doit être prise en l'absence de formation appropriée ou si la situation implique un risque pour la personne aidant la victime. Si cela ne présente aucun risque, retirer le contenant de la zone d'incendie. Pulvériser de l'eau sur le contenant se trouvant dans la zone d'incendie pour le refroidir.

Risques liés aux produits de décomposition thermique : les substances suivantes peuvent faire partie des produits de décomposition :

oxyde d'azote
oxyde(s) métallique(s)

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : les pompiers doivent porter des vêtements de protection adaptés, ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome (appareil respiratoire à air comprimé) avec masque intégral, en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de précaution individuelle : aucune initiative ne doit être prise en l'absence de formation appropriée ou si la situation implique un risque pour la personne aidant la victime. Évacuer le périmètre. Bloquer l'accès aux personnes non requises ou ne portant pas d'équipement de protection. Ne pas toucher, ni marcher dans le produit répandu. Éviter d'inhaler des vapeurs ou du brouillard. Assurer une ventilation suffisante. Si le système de ventilation est inadéquat, porter un appareil de protection respiratoire. Porter un équipement de protection adapté (voir partie 8).

Mesures de protection environnementale : éviter la dispersion ou le déversement des matériaux répandus, ainsi que le contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informer les autorités compétentes en cas de dispersion dans l'environnement (égouts, eaux de surface, sol ou air).

Rinçage

Si les quantités déversées sont minimales : stopper la fuite tant que cette opération ne présente aucun risque. Retirer le contenant de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et absorber si le produit est soluble dans l'eau. En cas d'alternative ou si le produit n'est pas soluble dans l'eau, absorber à l'aide d'un matériau sec et inerte et le jeter dans un bac à déchets adéquat. Ne pas mélanger avec de la sciure de bois ou un autre matériau combustible, qui pourrait provoquer un incendie en séchant. Utiliser des outils anti-étincelles et des appareils antidéflagrants. Éliminer le produit en passant par un organisme de gestion des déchets agréé.

Si les quantités déversées sont importantes : stopper la fuite tant que cette opération ne présente aucun risque. Retirer le contenant de la zone de déversement. S'approcher des émanations en restant dans le sens du vent. Empêcher que le produit ne pénètre dans les canalisations, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des eaux usées ou procéder comme suit : absorber le produit déversé à l'aide de matières absorbantes non inflammables (sable, terre, vermiculite, terre à diatomées) et les placer ensuite dans un récipient pour les éliminer conformément à la réglementation locale (voir chapitre 13). Ne pas mélanger avec de la sciure de bois ou un autre matériau combustible, qui pourrait provoquer un incendie en séchant. Utiliser des outils anti-étincelles et des appareils antidéflagrants. Éliminer le produit en passant par un organisme de gestion des déchets agréé. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Remarque : les contacts d'urgence sont indiqués dans la partie 1 et les informations relatives à l'élimination des déchets dans la partie 13.

7. Manipulation et stockage

Manipulation : porter un équipement de protection adapté (voir partie 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les zones où la substance est utilisée, stockée ou manipulée. Se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer. Avant de pénétrer dans une zone où des personnes se restaurent, retirer les vêtements et équipements de protection contaminés. Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer des vapeurs ou du brouillard. Ne manipuler que dans un espace suffisamment ventilé. Si la zone n'est pas suffisamment ventilée, porter un équipement de protection respiratoire. Garder le produit dans son contenant d'origine ou dans un contenant de substitution adapté composé d'une matière compatible et le maintenir hermétiquement fermé. Les récipients vides contiennent des restes de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le contenant.

Stockage : stocker conformément à la réglementation locale. Conserver dans son contenant d'origine, dans un lieu sec, frais et bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil et à l'écart de toutes substances incompatibles (voir partie 10), telles que la nourriture et les boissons. Maintenir le récipient hermétiquement fermé tant que celui-ci n'est pas utilisé. Si le récipient a déjà été ouvert, le refermer soigneusement et le maintenir en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas conserver de récipients non étiquetés. Utiliser des récipients adaptés afin de ne pas contaminer l'environnement.

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Procédures de surveillance recommandées : si le produit contient des composants présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un suivi biologique ou de vérifier la qualité de l'air sur le lieu de travail, afin de déterminer l'efficacité du système de ventilation ou des autres mesures de contrôle et/ou de déterminer s'il est nécessaire ou non d'utiliser des appareils de protection respiratoire. Les normes de contrôle correspondantes doivent être respectées. Il est également exigé de s'appuyer sur les documents de référence nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Mesures techniques : ne manipuler que dans un espace suffisamment ventilé. Si les manipulations de l'utilisateur génèrent de la poussière, de la fumée, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, manipuler le produit dans des cabines fermées, utiliser un système de ventilation par aspiration à la source ou tout autre dispositif technique permettant de maintenir l'exposition des personnes en dessous du seuil légal ou recommandé.

Mesures d'hygiène : se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé les produits chimiques et avant de manger, de fumer ou d'utiliser les toilettes, ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Appliquer les méthodes adaptées au moment de retirer des vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. S'assurer que des dispositifs rince-œil et des douches de sécurité se trouvent à proximité des postes de travail.

Mesures de protection individuelle :

Voies respiratoires : si une évaluation des risques le préconise, utiliser un filtre à air ou des appareils de protection respiratoire autonomes adaptés et conformes aux normes. L'appareil de protection respiratoire doit être choisi en fonction des concentrations connues ou estimées, des risques que présente le produit et des limites d'utilisation de l'appareil respiratoire.

Mains : si une évaluation des risques le préconise, porter en permanence des gants résistants aux produits chimiques, imperméables et conformes aux normes de sécurité. Au moment d'utiliser les gants de sécurité, vérifier que les conditions de sécurité énoncées par le fabricant sont toujours remplies. Noter qu'en utilisant des gants de sécurité de fabricants différents, les vitesses d'usure ne seront pas identiques. La durée de vie des gants de sécurité ne peut pas être correctement estimée s'ils sont utilisés avec des mélanges de plusieurs substances.

Yeux : si une évaluation des risques le préconise, porter des lunettes de protection conformes aux normes de sécurité, afin de se protéger contre les éclaboussures, le brouillard ou la poussière. Si la situation présente un risque de contact avec les yeux, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré de protection supérieur : lunettes anti-éclaboussures chimiques.

Peau : l'équipement de protection corporelle doit être choisi en fonction du travail à effectuer et des risques qui en découlent, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de manipuler le produit.

Limitation et contrôle de l'exposition environnementale : les émissions des systèmes de traitement et de ventilation doivent être contrôlées afin de s'assurer qu'ils sont conformes à la réglementation en matière de protection de l'environnement. Dans certains cas, il est nécessaire de s'équiper d'un système d'épuration de l'air ou d'un filtre ou de modifier les systèmes de traitement afin de maintenir les émissions en dessous du seuil toléré.

9. Propriétés physiques et chimiques

État : liquide (solution aqueuse)

10. Stabilité et réactivité

Stabilité chimique : le produit est stable.

Conditions à éviter : dans des conditions sèches, les vêtements ou autres matériaux inflammables peuvent être à l'origine d'incendies.

Substances incompatibles : réactif à ou incompatible avec les matières suivantes : matériaux oxydants, matériaux réducteurs, substances, acides et bases organiques.

Produits de décomposition dangereux : aucun produit de décomposition dangereux dans des conditions de stockage et d'utilisation normales.

Possibilités de réactions dangereuses : des réactions dangereuses peuvent apparaître dans certaines conditions de stockage et d'utilisation. On trouve parmi ces conditions :

le contact avec des matières inflammables

Les réactions peuvent notamment être les suivantes :

risque d'incendie et accélération de la combustion

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

Nom du produit / composant	Résultat	Espèce	Dosage	Exposition
nitrate de potassium	DL50 Orale	rat	3540 mg/kg	
sulfate de magnésium	DL50 Orale	rat	4715 mg/kg	
nitrate d'ammoniaque	DL50 Orale	rat	2217 mg/kg	
nitrate de magnésium hexahydraté	DL50 Orale	rat	5440 mg/kg	

Toxicité chronique : aucunes données disponibles.

Irritation / Corrosion

Nom du produit / composant	Résultat	Espèce	Exposition

nitrate de magnésium hexahydraté	yeux – légèrement irritant peau – légèrement irritant	lapin lapin	24 heures 500 mg 24 heures 500 mg
----------------------------------	--	----------------	--------------------------------------

Peau : aucunes données disponibles.

Voies respiratoires : aucunes données disponibles.

Absorption

Peau : aucunes données disponibles.

Voies respiratoires : aucunes données disponibles.

Cancérogénicité : aucunes données disponibles.

Mutagénicité : aucunes données disponibles.

Teratogénicité : aucunes données disponibles.

Toxicité pour la reproduction : aucunes données disponibles.

12. Informations écologiques

Écototoxicité : aucuns effets ou risques significatifs connus.

Écototoxicité aquatique :

Nom du produit / composant	Résultat	Espèce	Exposition
nitrate de potassium nitrate d'ammoniaque	CL50 aigu 490 mg/L eau douce CL50 aigu 22500 µg/l eau douce CL50 >9100 mg/L NOEC chronique >6 mg/L eau douce	daphnie – daphnia magna poisson – gambusie – adulte poisson crustacé – cladocère	48 heures 96 heures 96 heures 21 heures

Résistance / Dégradabilité : aucunes données disponibles.

13. Considération relatives à l'élimination

Élimination des déchets : il est recommandé d'éviter ou de réduire autant que possible la production de déchets. Ce produit, ainsi que ses solutions et ses sous-produits, doivent être éliminés conformément aux exigences légales en matières de protection de l'environnement et d'élimination des déchets, ainsi qu'aux prescriptions des autorités locales. Les produits excédentaires et non recyclables doivent être traités par un organisme de gestion des déchets agréé. Ne pas jeter les déchets non traités dans les égouts si cela n'est pas pleinement conforme aux prescriptions des autorités locales. Les emballages doivent être recyclés. Les emballages peuvent être brûlés ou déposés dans une déchetterie uniquement s'ils ne sont pas recyclables. Ce produit et son contenant doivent être éliminés en toute sécurité. Manipuler avec précaution tout récipient vide n'ayant pas été rincé. Les récipients vides et les vêtements de travail peuvent contenir des traces de produit. Éviter la dispersion ou le déversement des matériaux répandus, ainsi que le contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

14. Informations relatives au transport

Réglementation	Numéro ONU
Code DOT	non réglementé
Code IMDG	non réglementé
Code DATA-DGR	non réglementé

15. Réglementations

Classification HCS : substance oxydante
substance irritante
cancérogène
effets sur certains organes cibles

16. Autres informations

FloraDuo Grow de GHE est un produit nutritif pour les plantes. Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont conformes à l'usage prévu pour ce produit par le fabricant. L'utilisateur est tenu de respecter toutes les mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit. Les présentes informations sont délivrées en toute bonne foi par GHE. Néanmoins, GHE ne garantit pas leur totale exactitude ou exhaustivité.

Ce document fait simplement office de guide pour l'utilisation correcte du produit par une personne avisée. Ces informations sont soumises à l'appréciation personnelle de chaque utilisateur.